

Plan règles de Course 2009-2012 (*prioritaire*)

Quand les voiliers se rencontrent

A. Priorité

- (10) Sur des bords opposés (*tribord*)
- (11) Sur le même bord, engagés (*sous le vent*)
- (12) sur le même bord, non engagés (*route libre devant*)
- (13) Pendant le virement de bord se maintient à l'écart

B. Limitations générales

- (14) éviter le contact (*prioritaire a. n'anticipe pas ; b. pas pénalisé sauf dommage*)
- (15) Acquérir une priorité (*laisser place*)
- (16) Modifier sa route
 - 16-1 Prioritaire modifie route (*laisser place*)
 - 16-2 Après départ si bâbord passe derrière (*ne doit pas modifier route*)
- (17) Sur le même bord ; Engagé sous le vent depuis derrière : (*pas de lof au dessus route normale*)

C. Aux marques et obstacles

Les règles de la section C ne s'appliquent pas à marque de départ

- (18) Doubler une marque : Quand 1 bateau dans zone (3l)

18.1 Quand cette règle ne s'applique pas

- a. Bateaux sur bords opposés au louvoyage
- b. Bateaux sur bords opposés si un doit virer de bord
- c. Bateau approchant et autre quittant la marque
- d. Si obstacle continu, dans ce cas règle 19

18.2 Donner la place à la marque

- a. Engagés (*intérieur a place à la marque*)
- b. A l'entrée de la zone 3l Engagés (*intérieur*) Non Engagés (*route libre devant*)
- c. Engagement ou rupture après 3l modifie pas priorité qui s'annule si 1 bateau bout au vent
- d. Doute aux 3l : *pas obtenu ou rompu engagement*
- e. Engagement intérieur depuis arrière, extérieur pas tenu à place si impossible.

18.3 Virer de bord à une marque (dans 3l : 18.2 ne s'applique pas) et bateau qui a viré

- a. Ne doit pas obliger autre derrière à naviguer au delà du près
- b. Donne place si autre à l'intérieur

18.4 Empanner (*doit passer l'obstacle normalement*)

Ne s'applique pas à une porte

18.5 Exonération du voilier à l'intérieur

- a. Des règles du chapitre A du fait manque place
- b. Des règles 15 et 16 de son fait

(19) Place pour passer un obstacle qui n'est pas une marque ou qui est continu

19-1 S'applique à obstacle qui n'est pas une marque et toujours à obstacle continu

19-2 Donner de la place à un obstacle

- a. Prioritaire choisit côté obstacle
- b. Extérieur doit place (intérieur) sauf si impossible dès début engagement
- c. Obstacle continu si bateau s'engage à l'intérieur depuis l'arrière et si pas de place il doit se maintenir à l'écart, 10 et 11 ne s'appliquent pas.

(20) Place pour virer de bord à un obstacle

20.1 Au plus près hèle sur même bord et attend réponse hélé

- a. Héléant doit donner le temps à hélé de répondre
- b. Hélé répond ou en virant ou en disant "vous virez" et en donnant la place
- c. A la réponse de hélé, héléant vire

20.2 Bateau héléant exonéré des règles de priorité et 15,16

20.3 Ne pas heler si marque obstacle que hélé pare et si sécurité n'oblige pas à changement de route conséquent.

D. Autres règles

(21) Erreurs de départ, rotations de pénalité, culer : *se maintenir à l'écart*

(22) Chaviré, mouillé ou échoué, portant assistance (*évités*)

(23) Gêner un autre voilier

23.1 hors course ne gêne pas en course

23.2 On ne va pas gêner rotations de pénalité ou bateau sur autre bord du parcours.

Autres

(28) Effectuer le parcours

28.1 Doubler les marques

28.2 Côté requis

(31) Toucher une marque

(44) Pénalités sur l'eau

44.1 Effectuer une pénalité Deux tours pour règles priorités, un tour pour règle 31

- a. Si règle priorité et 31, deux tours suffisent
- b. Si blessure ou dommage sérieux, abandon

44.2 Pénalité : A l'écart, aussitôt que possible, un virement et un empannage à chaque tour.

44.3 Pénalité en point